

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 339

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après la cinquante-et-unième ligne du tableau de l’alinéa 37, insérer la ligne suivante :

«

Forces aériennes	Transports et missions	Aviation de transport stratégique
------------------	------------------------	-----------------------------------

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'absence d'une capacité aérienne de transport stratégique est une faille capacitaire réelle qui impacte directement notre indépendance et notre souveraineté. En effet, quand nous ne pouvons utiliser la voie maritime, nous sommes contraints de passer par des prestations de service ou par le bon-vouloir de nos alliés pour projeter nos matériels lourds sur un théâtre d'opération. Un projet d'A380-800F cargo porté par Airbus avait été lancé puis annulé en 2007. Cet avion à la capacité d'emport de 150 tonnes serait aujourd'hui un atout précieux. Il y a désormais urgence à lancer un programme souverain pour combler cette faille, c'est le sens de cet amendement.